

mon-chauffage-equitable.fr

PAYER JUSTE, CONSOMMER MIEUX

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de la campagne d'information mon-chauffage-équitable.fr

L'impact des systèmes d'individualisation des frais de chauffage sur les consommations d'énergie en résidentiel collectif

Paris, le 10 décembre 2015

Suite à l'adoption de la loi relative à la Transition Energétique, les copropriétés et l'habitat social mettront en place l'individualisation des frais de chauffage d'ici l'an prochain. Cette disposition, encore méconnue, est une petite révolution écologique et sociale qui permettra à chacun de contrôler sa consommation énergétique et donc de faire des économies sur ses charges. Le Syndicat de la Mesure, qui rassemble les entreprises spécialisées dans l'installation d'instruments de mesure énergétique, lance une campagne d'information visant à sensibiliser le grand public sur l'individualisation des frais de chauffage.

A partir du 17 février 2016, la question des travaux d'individualisation des frais de chauffage sera inscrite à l'ordre du jour des assemblées générales de copropriétaires. Un an plus tard, le 31 mars 2017, les logements collectifs seront tenus d'être équipés d'un instrument de mesure. Ainsi, chacun pourra disposer de ce système et payer sa facture en fonction de sa propre consommation de chauffage.

Cette disposition repose sur un constat fait depuis plusieurs années chez nos voisins européens : les répartiteurs de frais de chauffage et d'eau ont un impact fort sur la baisse des charges et sur les économies d'énergie (comprises entre 15 et 35%). Cette mesure écologique, économique et équitable permet ainsi aux ménages de gagner en pouvoir d'achat tout en diminuant leur consommation d'énergie.

En marge du salon Solutions COP21, le Syndicat de la Mesure a présenté une étude venant corroborer cette observation unanime. Intitulée « Point Zéro », elle apporte une contribution française récente et significative au corpus des 19 études européennes

disponibles sur le sujet¹.

Entre 2007 et 2014, le Syndicat de la Mesure a collecté les données de consommation de 2980 bâtiments avant le « Point Zéro » (date de pose des répartiteurs de frais de chauffage), puis les a comparées aux données de consommation de ces mêmes bâtiments après le « Point Zéro ». Le résultat est sans appel : on observe un effet global d'économie d'énergie de 19,82% (Cf. : étude jointe au communiqué de presse).

En lançant la campagne d'information mon-chauffage-équitable.fr, le Syndicat de la Mesure cherche à sensibiliser les consommateurs sur les différents outils de mesure qui leur permettent de payer le juste prix de leur consommation d'énergie. Parmi eux, les répartiteurs de frais de chauffage, les compteurs d'énergie thermique et les compteurs d'eau sont autant d'instruments qui incitent à adopter un comportement vertueux en matière de consommation de chauffage.

Le syndicat de la mesure regroupe les entreprises spécialisées dans la conception, la fabrication, l'installation, la maintenance et le contrôle métrologique d'instruments de mesure dans les domaines de l'eau, l'énergie thermique, le gaz, les hydrocarbures et la régulation industrielle.

Contacts presse

Anne-Laure Marin
Agence Vingt-Quatre
06.42.05.09.64
annelaure.marin@vingt-quatre.fr

Coline CRAEYE
CALIF
06.70.23.21.40
coline.craeye@calif-solutions.com

¹ EVVE HCA Savings "The saving potentials, International Studies"